

CA : Conseil d'Administration

Le CA élu parmi les associés détermine avec la Direction la politique générale de l'Association

CME : Commission Médicale d'Établissement

La CME a pour mission de veiller à l'indépendance professionnelle des praticiens sur l'évaluation des soins. Elle doit donner son avis sur la politique médicale de l'établissement et sur l'élaboration des pratiques d'activité. *(Président : Dr Burda néphrologue, tous les médecins de l'ADH, pharmacien.)*

CODIR : Comité de Direction:

Décline la politique globale institutionnelle de l'ADH *(Direction, l'ensemble des responsables de service.)*

CDU : Commission des Usagers

La CDU contribue à l'amélioration de la qualité d'accueil et la prise en charge des personnes. La CDU est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches, litiges ne représentant pas de caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel. Elle inclut la commission d'identitovigilance et le comité d'éthique. *(Président Dr Ratzimbazafy Néphrologue, Direction, Direction des soins, médiateurs médical et paramédical, directeur, responsable qualité, représentants des usagers.)*

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Il définit le programme d'action de l'établissement dans le domaine de la lutte contre les infections associées aux soins. Ce programme comporte les objectifs à atteindre et les actions à mener en matière de prévention, surveillance, formation, information et évaluation. *(Président Dr Guilbert, Biologiste, Direction, pharmacien, Direction des soins, infirmière hygiéniste, médecin du travail, néphrologue, techniciens, responsable qualité, représentants des usagers.)*

CLUD : Comité de Lutte contre la Douleur

Le CLUD est une force d'analyse, de propositions, de validation, de coordination et de communication pour améliorer la qualité de la prise en charge préventive, curative et palliative de la douleur aiguë ou chronique des patients. *(Président Dr Fédorca, Néphrologue, Direction des soins, psychologue, IDE référents, responsable qualité.)*

CPECM : Commission de la Prise en Charge Médicamenteuse

Il s'agit d'une commission de concertation entre médecins et pharmaciens qui a pour rôle de définir la politique du médicament et des dispositifs médicaux au sein d'un établissement de santé. *(Président S. Bereau, Pharmacien, Direction, néphrologues, Direction des soins, responsable du management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, préparateurs en pharmacie.)*

CI : Commission informatique

Elle suit et met en œuvre le schéma directeur du système d'information. *(Direction, l'ensemble des responsables de service.)*

Le président de l'ADH et le Coordinateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins sont membres de droit de toutes les commissions.